



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 19 mars 2019

**Préavis N° 02/2019 relatif à l'octroi d'un
crédit-cadre de CHF 630'000.- pour
l'entretien des bâtiments du patrimoine
administratif et financier, période
2019 - 2021.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 18 mars 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 02/2019,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à engager les travaux susmentionnés sur une durée de trois ans (2019 - 2021, sous réserve des travaux d'urgence) ;
- Accorder la dépense de CHF 630'000.-TTC, au maximum ;
- Encaisser les éventuelles subventions et participations de tiers ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir ces dépenses sur 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 18 mars 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jacques Reymond



La secrétaire


Séverine Rotondo